



**COMPTE RENDU et
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs, ALDEGUER Pierre, AUDABLE Alain, BONHOMME Maryline, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, HUET Denis, JACQUET Sandrine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France, MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy, ROSE Véronique, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice, TROUBLÉ Céline, VARALLI Pascal, WINTREBERT Isabelle.

Étaient absents excusés:

M. HUBERT Hugo qui donne pouvoir à Mme Martine HIVERT
M. MARTIN José qui donne pouvoir à M. Fernand LE COAT
Mme VANDENBUSSCHE Sandrine qui donne pouvoir à M. Pierre CHERPRENET.

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance : Mmes BONHOMME Maryline et TROUBLÉ Céline

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2016.
2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
3. Décision modificative n°2 du budget communal 2016.
4. Frais de déplacement des agents en formation.
5. Demande de subvention auprès du conseil régional pour l'installation de caméras d'entrée de ville supplémentaires.
6. Approbation du rapport annuel sur le service public d'assainissement pour l'exercice 2015.
7. Motion pour le retrait de l'article 14 de la loi des Finances 2017.
8. Modification des astreintes d'exploitation pour le personnel des services techniques de la commune.
9. Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
10. Inscription de crédits d'investissement préalablement au vote du budget principal 2017.
11. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h40

Avant de démarrer l'ordre du jour, Mme le Maire rapporte à l'assemblée un courrier reçu du SIARCE tout début décembre, qui annonce la fusion, à effet au 1^{er} janvier 2017, des 5 syndicats suivants :

- SIARCE
- Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole
- S.I des Eaux de la Vallée de la Juine
- S.I d'assainissement de Lardy-Janville-Bouray
- S.I d'assainissement Marolles-St Vrain

Il faut donc désigner de nouveaux délégués avant cette date.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour afin de désigner les délégués dès à présent et de reconduire les délégués précédemment désignés à savoir :

Titulaires : M. Rémy ROLLAND et M. Alain AUDABLE

Suppléants : M. Pierre CHERPRENET et M. Maurice TOURNEFIER

Plusieurs remarques sont émises :

- **Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, une discussion s'engage.** Mme le Maire fait remarquer qu'il est possible de convoquer le conseil municipal en séance extraordinaire avant le 1er janvier 2017 afin d'élire les délégués, mais que si aucune décision n'est prise avant cette date, le Maire et son 1er adjoint seront désignés délégués d'office par défaut. Il faudrait alors remettre ce point à l'ordre du jour d'une séance en 2017 pour élire d'autres délégués.
- Mme TROUBLE émet un doute sur l'éligibilité en tant que délégué de M. Rémy ROLLAND qui n'est pas conseiller municipal. Vérification auprès du SIARCE sera faite mais le mode d'éligibilité devrait être identique et donner la possibilité à tout citoyen remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal d'être désigné délégué du SIARCE comme mentionné dans la précédente délibération du 9 avril 2016.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés

(18 pour - 4 abstentions : D. HUET, M.F MAUGOURD-DUPORTET ; P. ALDEGUER ; S. JACQUET - 1 contre : C. TROUBLE)

- **Accepte** d'ajouter ce point à l'ordre du jour
- **Désigne** les membres délégués comme suit :
 - o Titulaires : M. Rémy ROLLAND et M. Alain AUDABLE
 - o Suppléants : M. Pierre CHERPRENET et M. Maurice TOURNEFIER

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016

Madame le Maire donne lecture du **procès-verbal** du Conseil municipal du **vendredi 4 novembre 2016** ;

M. ALDEGUER fait remarquer que le document présenté n'est pas un procès-verbal mais un compte-rendu compte tenu du fait qu'il n'y a pas de retranscription des débats.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2016 est donc **approuvé à la majorité des suffrages exprimés**. *(19 pour - 4 Contre : D. HUET, M.F MAUGOURD-DUPORTET ; P. ALDEGUER ; S. JACQUET)**

**Mme TROUBLE ayant signé le PV ne peut se prononcer contre mais émet toutefois quelques réserves sur la retranscription des débats*

2. DECISIONS DU MAIRIE

A/ Décision N°2016-17 du 19 octobre 2016 : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public régissant les relations entre la commune et les commerçants ambulants au profit de M. Fabien MONE (camion à pizza) pour une redevance annuelle de 120 €

B/ Décision N° 2016-19 du 26 octobre 2016 : Signature d'un avenant au contrat de fourniture de gaz à prix fixe pour 7 bâtiments communaux avec TOTAL ENERGIE GAZ pour une durée de 1 an à effet du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu le maire, le Conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Mme ROYER explique que le budget communal voté lors de la séance du conseil municipal du 28 avril 2016, doit être modifié pour prendre en compte les dépenses correspondantes aux travaux de voirie du chemin du Gâtinais, qui ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental.

En conséquence, le budget primitif doit être modifié comme suit :

Section investissement

Programme 420 Plateau Ecologique / Compte 21318 : - 35 000 €
Programme 130 Voirie / Compte 2151 : + 35 000 €

Après avoir entendu son rapporteur, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** d'approuver la décision modificative n°2 du budget communal comme détaillé ci-dessus.
- **dit** que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget communal 2016.
- **autorise** le maire à modifier le budget.

4. FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS EN FORMATION

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le remboursement des frais de déplacements pour les agents présentant un concours ou un examen professionnel ou dans le cadre d'une formation selon le barème ci-dessous :

Grille réglementaire des indemnités de déplacements en vigueur

(arrêté du 3 juillet 2006)

<i>Catégorie du véhicule</i>	<i>Jusqu'à 2 000 km</i>	<i>de 2001 à 10 000 km</i>	<i>au-delà de 10 000 km</i>
5 cv et moins	0,25 €/km	0,31 €/km	0,18 €/km
6 à 7 cv	0,32 €/km	0,39 €/km	0,23 €/km
8 cv et plus	0,35 €/km	0,43 €/km	0,25 €/km

Le remboursement forfaitaire des frais avancés se ferait sur présentation d'un état de frais complets, des justificatifs de déplacements, de la convocation ou le cas échéant de l'ordre de mission.

M. Denis HUET fait remarquer qu'il serait bon de favoriser le covoiturage en cas de formation identique ou d'utiliser les véhicules communaux.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** la mise en place du remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité selon le barème présenté ci-dessus
- **Donne pouvoir** à Mme le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE SUPPLEMENTAIRES.

M. CHERPRENET explique que dans le cadre d'une vidéo protection sur la commune, 3 caméras ont déjà été positionnées ou vont l'être prochainement.

- Rue de Noisement (n°21)
- Ferme des Montcelets
- RP de Loutteville (croisement de la rue de la Butte Geoliette)

Afin de compléter le dispositif, nous avons la possibilité de demander une subvention au conseil régional pour l'acquisition de 5 caméras supplémentaires.

M. ALDEGUER demande si l'implantation de ces caméras supplémentaires est déjà définie. Mme le Maire lui répond que pour l'instant leur emplacement n'a pas été fixé et que cela sera fait en collaboration avec la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (22 pour - 1 Contre : A.M LALANNE)

- **Autorise** Mme le maire à demander une subvention au conseil régional pour l'acquisition de 5 caméras supplémentaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

6. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2015

M. Alain AUDABLE présente le rapport annuel sur le service public d'assainissement pour l'exercice 2015.

Il signale de nombreuses incohérences dans les données rapportées et un manque de clarté. Il explique que malgré ses interrogations et les questions posées par mail, aucune réponse ne lui a été apportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés
(22 contre - 1 pour : F.ROYER),

- **Prend acte** du rapport annuel sur le service public d'assainissement pour l'exercice 2015,
- **Emet** un avis défavorable sur le rapport présenté,

7. MOTION POUR LE RETRAIT DE L'ART. 14 DE LA LOI DES FINANCES 2017

Mme le maire explique que le projet de loi des finances 2017 et particulièrement les dispositions concernant les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) risquent d'entraîner une réduction de la dotation de ce fonds de 22 % ce qui représenterait pour la commune une perte d'environ 9.200 €

Il est donc proposé au conseil municipal de signer la motion suivante **pour le retrait de l'article 14 la loi des finances 2017** qui sera transmise au Président du Conseil Départemental :

***Vu** l'article 72-3 de la Constitution qui énonce le principe de libre administration des collectivités territoriales.*

***Vu** l'article 133 de la loi NOTRe disposant que les transferts de compétence doivent être accompagnés du transfert concomitant des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences.*

***Vu** le projet de loi de finances pour 2017 et en particulier son article 14 ;*

***Considérant** la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités territoriales, en particulier depuis 5 ans ;*

***Considérant** l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement définie au III de l'article 33 pour 2017 et incluant dorénavant les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) ;*

***Considérant** que cette mesure va réduire de 94 M€ la dotation des FDPTP ;*

***Considérant** que pour le Département de l'Essonne cette dotation représente 13,8 millions d'euros et que la baisse représenterait 40 % de ce montant ;*

***Considérant** que 65 communes et 6 établissements de l'Essonne seraient impactés par la baisse du FDPTP ;*

***Considérant** de surcroît que la baisse du FDPTP aura pour effet de pénaliser les communes et groupements de communes défavorisés pour lesquels les attributions du FDPTP représentent des montants très importants ;*

***Considérant** que la plupart des communes ou groupements de communes de l'Essonne ne sont pas éligibles à la DSR ou à la DSU qui compensent partiellement la baisse de DGF,*

***Considérant** que le Conseil départemental est simplement chargé de répartir cette enveloppe et qu'en conséquence la baisse du FDPTP serait intégralement répercutée sur les collectivités concernées ;*

***Considérant** que l'Etat en sous-dotant délibérément les départements et les communes ou leurs groupements met en grande difficulté les finances des collectivités territoriales qui ne sont plus en mesure de faire face aux obligations légales ;*

***Considérant** en conséquence de ce qui précède que le gouvernement met sciemment en danger la solidarité nationale due aux plus fragiles ;*

***Considérant** que les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales au nom de la réduction du déficit budgétaire ne sont pas accompagnés d'efforts similaires de la part de l'Etat ;*

Après en avoir délibéré, la commune

***Dénonce** l'asphyxie délibérée des collectivités territoriales par le gouvernement qui contrevient au principe de leur libre administration ;*

***Appelle** à une refondation du lien de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales pour faire face aux besoins financiers qu'impose la solidarité nationale ;*

***Demande** à ce que les collectivités territoriales disposent de financements pérennes.*

***Exige** que le prélèvement prévu par le Projet de loi de finances pour 2017 dans son article 14, sur les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle soit immédiatement abandonné ;*

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** cette motion
- **Autorise** le maire à la signer et à la transmettre à M. le Président du Conseil Départemental.

8. MODIFICATION DES ASTREINTES D'EXPLOITATION POUR LE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

Mme le maire expose que par délibération en date du 24 novembre 2015, le conseil municipal a décidé d'instituer un régime d'astreintes d'exploitation pour le personnel des services techniques, en vue de répondre principalement aux besoins de salage et de déneigement sur la commune en période hivernale.

Ces astreintes concernaient l'ensemble du personnel technique, soit 6 agents, et étaient organisées par équipe de 3 personnes selon un planning établi, sur une période de 3 mois dans l'année allant du 1^{er} décembre à 28 février.

Il est proposé au conseil municipal de réduire les équipes à 2 personnes au lieu de 3 et de réduire la période d'astreinte de 15 jours soit du 1^{er} décembre 2016 au 15 février 2017.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (18 pour - 4 Abstentions dues aux dates proposées : D. HUET ; S. JACQUET ; M.F MAUGOURD-DUPORTET ; C. TROUBLE - 1 contre : P. ALDEGUER)

- **Accepte** de modifier la période du régime d'astreinte d'exploitation du 1^{er} décembre 2016 au 15 février 2017
- **Décide** de réduire le nombre des agents concernés à 2 personnes par équipe
- **Dit** que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **Autorise** Mme le maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

9. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

En application de l'article L 5211-39 du CGCT, il appartient à chaque commune membre de faire une communication du rapport d'activité de la CCVE au conseil municipal.

M. CHERPRENET maire adjoint, délégué à la CCVE, présente à l'assemblée le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Après avoir entendu son rapporteur, le conseil municipal à l'unanimité

- **Prend acte** du rapport présenté.

10. INSCRIPTION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017.

Mme ROYER, maire adjoint, explique à l'assemblée qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril 2017 (la commune devrait voter son budget en mars 2017), le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits votés au budget primitif 2016 et présentés par chapitre (hors restes à réaliser 2015) sont les suivants :

Chapitre	Libellé du Chapitre	BP 2016	25 % DU BP 2016
20	Immobilisation incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisation corporelles	74 544,00 €	18 636,00 €
Opération	Libellé de l'Opération		
120	Eclairage public	45 200,00 €	11 300,00 €
130	Voirie	83 520,00 €	20 880,00 €
140	Sécurité - signalisation	11 800,00 €	2 950,00 €
200	Eglise	9 378,00 €	2 344,00 €
240	Cimetière	3 350,00 €	838,00 €
290	Bâtiment Petite Enfance	12 300,00 €	3 075,00 €
350	Contrat Régional -Ferme des Montcelets	7 102,00 €	1 775,00 €
360	Ecole Chancolia	17 131,00 €	4 283,00 €
370	Ecole Maternelle	107 059,00 €	26 765,00 €
380	Ecole de Beauvais	13 921,00 €	3 480,00 €
410	Equipements sportifs	160 000,00 €	40 000,00 €
420	Plateau écologique	25 300,00 €	6 325,00 €
440	Place de la Marivoise	468 100,00 €	117 025,00 €
TOTAL		1 048 705,00 €	262 176,00 €

M. HUET demande pourquoi l'opération « plateau écologique » figure encore dans le tableau puisque ce projet est abandonné.

Mme ROYER lui répond que le calcul des 25 % s'effectue sur la somme des chapitres 20 et 21 en Opérations Non Affectées (ONA) et de toutes les opérations votés au budget, que celles-ci soient réalisées ou non.

Après avoir entendu son rapporteur, le conseil municipal à l'unanimité

- **Autorise** le maire, avant le vote du BP 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget 2016 de la commune (exception faite du remboursement en capital) soit **262.176 €**.

11. QUESTIONS DIVERSES

- A. M. CHERPRENET informe l'assemblée que le SIREDOM a dénoncé le 16 décembre 2016, le contrat avec la PAPREC son sous-traitant. Un marché public sera lancé pour trouver un autre sous-traitant. En attendant, 32 agents de la PAPREC seront à réintégrer au SIREDOM ce qui représente pour celui-ci une forte augmentation des coûts. Toutefois, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur le consommateur.
- B. Espaces verts. Pierre CHERPRENET rappelle l'excellent résultat des agents des espaces verts qui se sont vus remettre officiellement le Trophée Fleur Verte (valable 3 ans) lors d'une cérémonie à la Chambre des Métiers le 23 novembre dernier. M. Mathieu MARIETTE y a fait une brillante présentation du travail accompli et travaille déjà sur de nouveaux projets pour conserver ce titre.
- C. Fête de la Laïcité : M. CHERPRENET rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de la fête de la laïcité qui aura lieu le 9 décembre prochain, le conseil municipal des enfants propose une exposition dans la salle du conseil à partir de 17h, suivi d'un débat sur ce thème.
- D. Policier municipal : Mme le maire annonce qu'il n'y aura pas de recrutement de policier municipal en remplacement de M. FLEURAT parti en retraite depuis le 1^{er} novembre 2016 afin de réaliser des économies de frais de personnel.
- E. M. ALDEGUER demande où en est l'Agenda 21, précisant que la convention se termine fin 2016. Mme le maire lui répond que l'équipe n'y a pas travaillé pour le moment.
- F. Urbanisme : M. HUET, conseiller municipal, demande où en est le projet de la « Dent creuse » entre Bigotte et Montils compte tenu du fait qu'on arrive en fin d'échéance avec le Bureau d'études désigné pour cette affaire. Mme HIVERT répond que le projet est toujours d'actualité et sera relancé en collaboration avec le PNR comme l'avait déjà précisé M. MARTIN lors du dernier conseil municipal.
- G. Ms HUET et ALDEGUER demandent que les commissions Environnement, Travaux et Urbanisme se réunissent.
- H. La parole est au public :
- Une réunion a eu lieu à Ballancourt concernant les problèmes de retard à la SNCF, pourquoi n'en a-t-on pas parlé ici ? Une communication aurait été appropriée afin de faire pression sur la SNCF. Mme le Maire répond qu'elle-même n'avait pas eu l'information.
 - 2018 sera l'année du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Différentes cérémonies auront lieu sur toutes les communes de la CCVE qui devrait chapeauter l'évènement. Il serait opportun que Champcueil y participe.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05

Les secrétaires de séance :



Maryline BONHOMME



Céline TROUBLE

Le Maire



Martine HIVERT